

➤ Les analyses économiques et financières des projets de substitution ou comment apporter des éléments supplémentaires d'aide à la décision

Académie d'Agriculture de France

Le cycle de l'eau bousculé par les changements climatiques Que sait-on ? Comment agir dans la concertation ?

09/04/2025

Sébastien Loubier

Plan de l'exposé

C'est quoi des réserves de substitution?

Des réserves aux PTGE : une évolution du contexte politique et réglementaire

La prospective: angle mort des PTGE pourtant indispensable aux analyses économiques

Les principes des analyses économiques et financières

Les différences entre analyse économique (ACB) et financière

Les types d'analyses financières

Conclusion / discussions

➤ C'est quoi des réserves de substitution?

La substitution consiste à remplacer un prélèvement réalisé en période de basses eaux en cours d'eau ou nappe par :

1. Un prélèvement réalisé sur le même bassin mais en période de hautes eaux = substitution temporelle
2. Un prélèvement réalisé sur un autre bassin = substitution spatiale (= transfert)
3. Les deux

Dans tous les cas, besoin d'infrastructures de stockage (réserves de substitution), de transfert ou les deux.

➤ Des réserves aux PTGE : une évolution du contexte politique et réglementaire (1/2)

- 2012** Moratoire au financement de nouvelles retenues par les Agences de l'Eau. Levé en 2013 si les projets de réserves s'inscrivent dans un Projet Territorial.
- 2015** 1^{ère} instruction Projets de Territoire
- 2018** Rapport Bisch identifie les freins à l'émergence de Projets de territoire dont les analyses économiques et financières des projets
- 2019** 2^{nde} instruction pour encourager et accélérer les PTGE. + outils d'accompagnement existants + leviers à mobiliser dans le programme d'actions
- 2020** Guides INRAE (V1&2) d'analyse économique et financière des PTGE
- 2022** Groupes de travail du Varenne et mission CGAAER/CGEDD d'appui aux PTGE identifient des pistes d'amélioration
- 2023** Additif à l'instruction de 2019 + Guide national d'élaboration et de mise en œuvre des PTGE

PTGE :
Ce que dit
l'instruction
de 2019

Résorber des déficits actuels
En concertation avec tous les "usages"
En élaborant un programme d'actions (économie d'eau en priorité mais aussi réserves)
Qui fait l'objet d'une analyse socioéconomique
Et qui permet de s'adapter au changement climatique



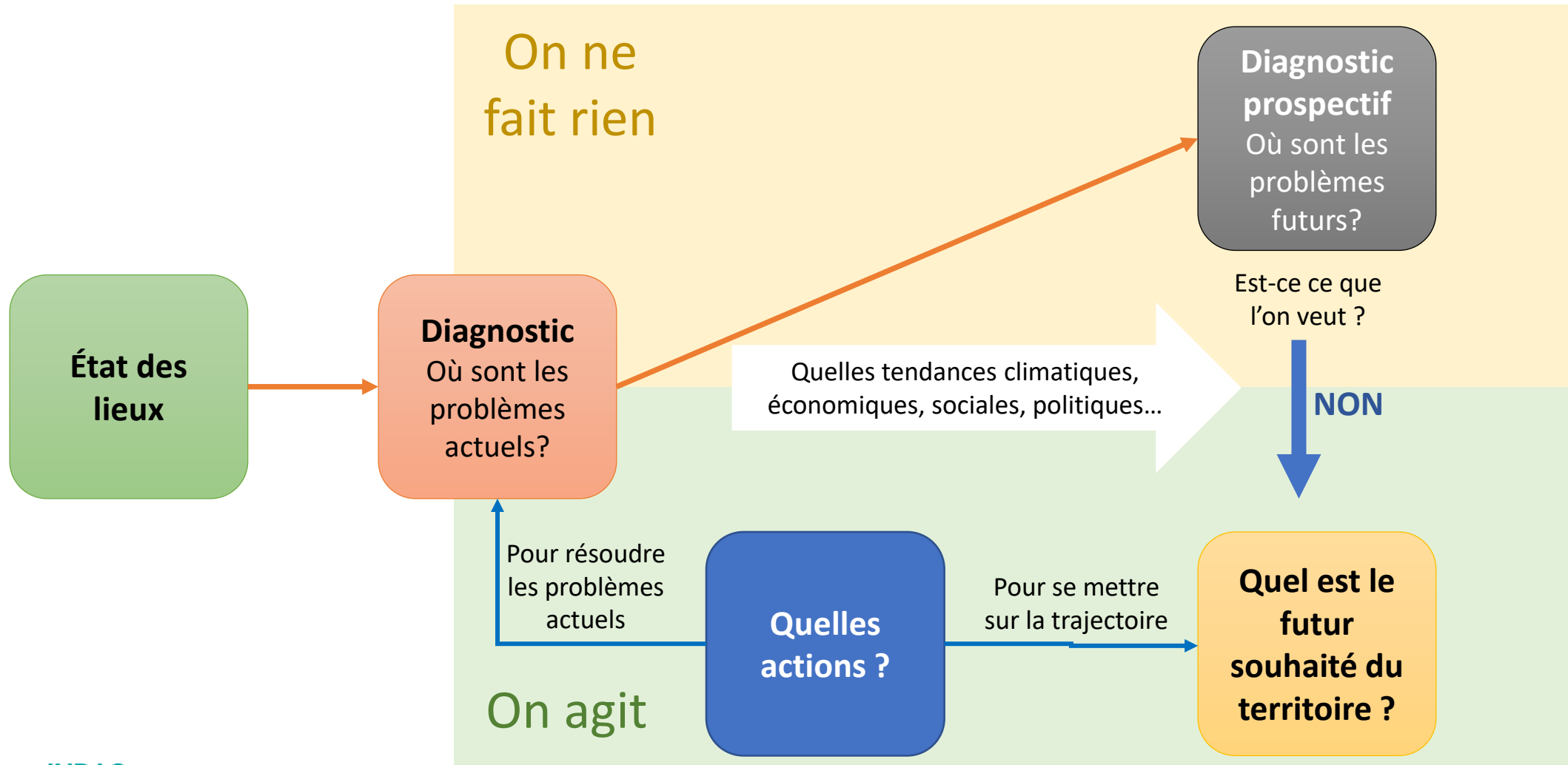
➤ Des réserves aux PTGE : une évolution du contexte politique et réglementaire (2/2)

- ✓ Un PTGE approuvé ne vaut pas autorisation de prélèvement ou de création d'ouvrages ni déclaration d'intérêt général !
- ✓ Un PTGE doit être compatible / traduit dans un plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) qui fixe les objectifs, orientations et dispositions du SAGE et ses conditions de réalisation (si un SAGE existe!)
- ✓ Un PTGE ne vaut pas accord de financement. Il existe des conditions à vérifier ultérieurement lors des dépôts de demandes d'aides des maitres d'ouvrages

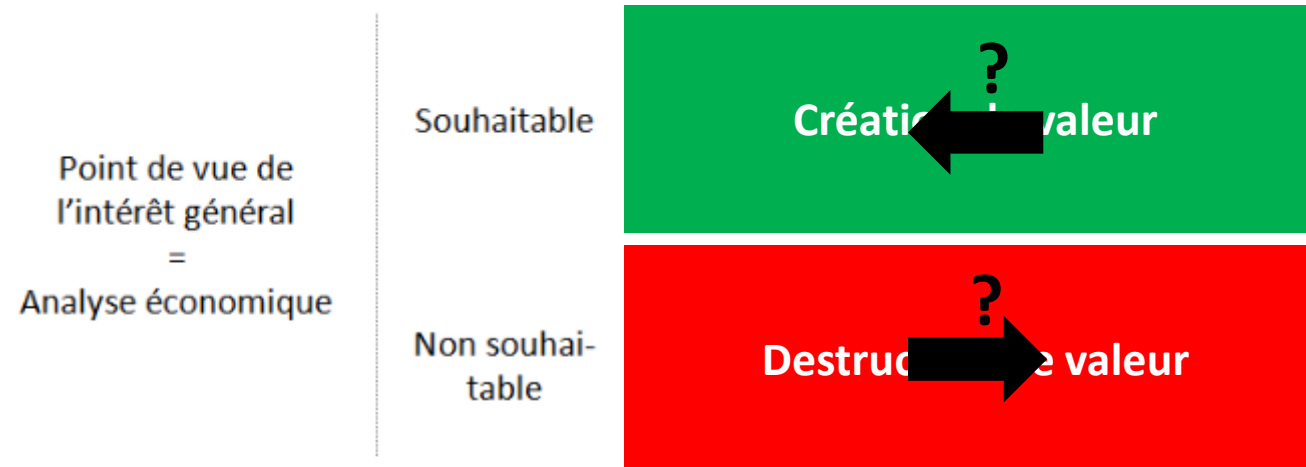
Le préfet en lien avec la structure porteuse du PTGE doit veiller à une formalisation contractuelle du PTGE pour acter les engagements de chacun des signataires mais n'a pas le caractère réglementaire d'un SAGE.

En clair, un PTGE est une liste de courses (y.c. des réserves) dont les produits ont fait l'objet d'une tentative de compromis

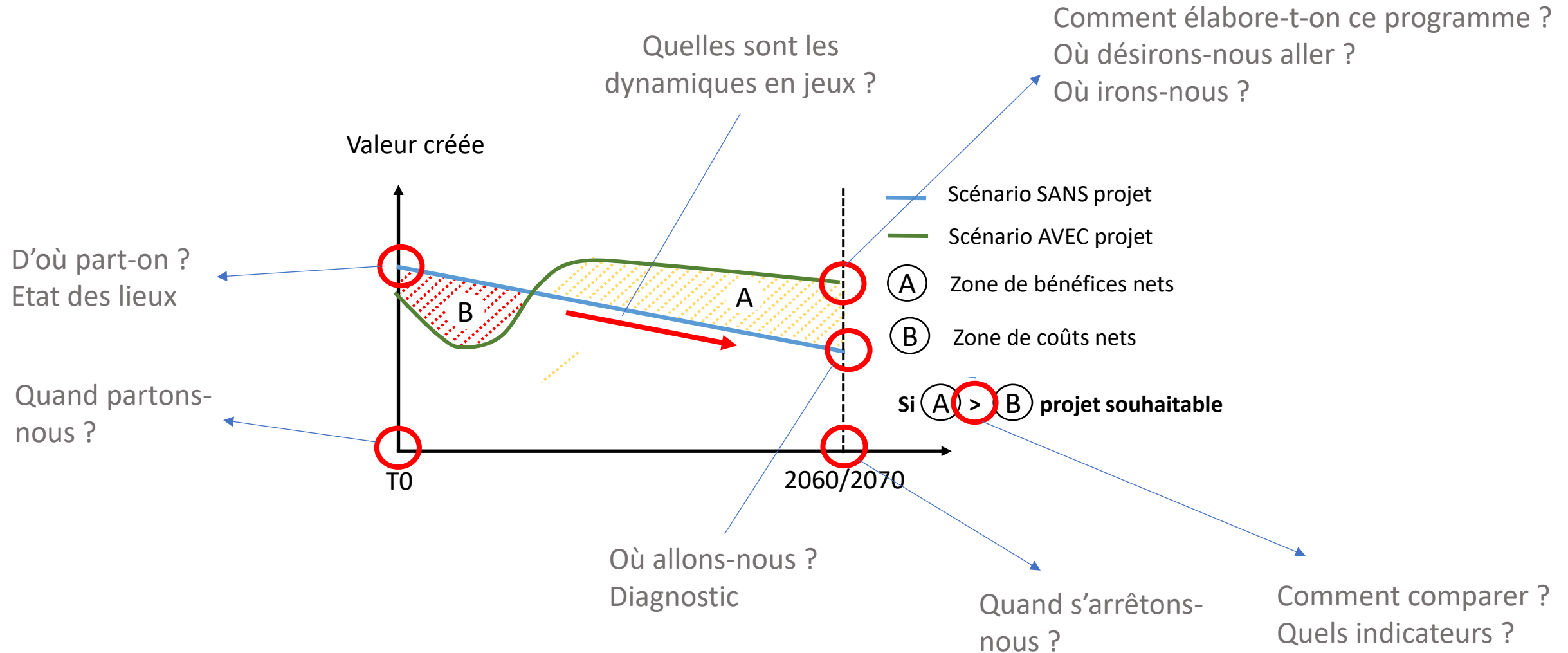
➤ La prospective: l'angle mort des PTGE pourtant indispensable aux analyses économiques



➤ Les principes des analyses économiques et financières (1/2)



➤ Les principes des analyses économiques et financières (2/2)



➤ Les différences entre analyse économique (ACB) et financière

Variable	Analyse économique	Analyse financière
Point de vue	Intérêt général	Intérêt privé
Horizon temporel	40 – 50 ans	15 – 25 ans
Subventions	Non prises en compte	Prises en compte
Indicateur	Valeur actuelle nette	Temps de retour sur investissement, bénéfice net, temps épargné...
Externalités	Comptabilisées	Non comptabilisées
Taux d'actualisation	2,5 %	5 – 8%

Mais l'ACB est parfois insuffisante, incapable d'évaluer tous les avantages et inconvénients

-> Recueil d'indicateurs complémentaires pour alimenter une analyse multicritères

Effets sur l'environnement, aménagement du territoire, cohésion sociale...

➤ Deux types d'analyses financières

- Point de vue des usagers de l'infrastructure
 - S'assurer de la solvabilité de la demande et donc de l'adhésion des usagers (aller au-delà des déclarations d'intention)
 - Mesurer les gains de revenus, bénéfices, pour un coût donné de l'eau
- Point de vue du gestionnaire / maître d'ouvrage
 - S'assurer que les recettes des usagers couvrent les dépenses de fonctionnement et l'amortissement de la part non subventionnée des investissements initiaux (Instruction + note OFB)

Repose sur des hypothèses de taux de subvention et de tarification

Permet de re-questionner l'intérêt des réserves

$$\text{Taux de récupération des frais de fonctionnement} = \frac{\text{Recettes issues des usagers}}{\text{Frais de fonctionnement}} \quad (1)$$

$$\text{Taux de récupération des frais de fonctionnement et amortissement de la part non subventionnée} = \frac{\text{Recettes issues des usagers}}{\text{Frais de fonctionnement} + \text{Charges financières} + \text{Amortissement de la part non subventionnée}} \times 100 \quad (2)$$

Conclusion / discussion

Souvent, la rentabilité économique des réserves est incertaine et la rentabilité financière est négative sans une intervention publique forte. Les décisions sont prises sur des critères socio-politiques ou de retour rapide à l'équilibre sans aucune vision prospective des territoires risquant ainsi de conduire à des mal-adaptations.

Pas de culture des analyses économiques et financières en matière de gestion quantitative et pourtant...

- Elles permettent de re-questionner les modèles économiques des exploitations (et de l'agriculture irriguée)
- Elles peuvent servir à éclairer les discussions et choix d'actions
- Elles permettent de questionner l'équité dans l'allocation de fonds publics et la durabilité des réserves (et autres actions) dans un contexte de changement global

Merci pour votre attention



INRAE

Académie d'Agriculture

09/04/2025 – Sébastien Loubier